



Le programme Erasmus+

Collaborer avec
des établissements
d'enseignement supérieur
européens

Venez étudier ou enseigner en Europe

Opportunités offertes aux établissements,
aux étudiants et au personnel de
l'enseignement supérieur des Pays
Partenaires hors de l'Union européenne

Table des matières

«Pays Programme» et «Pays Partenaires» Erasmus+	05
Qu'est-ce qu'Erasmus+?	07
Participez en tant qu'établissement d'enseignement supérieur: projets et mobilité financés par l'Union européenne	09
Mobilité de crédits pour les étudiants et mobilité du personnel de l'enseignement supérieur	10
Masters conjoints Erasmus Mundus	13
Projets de renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur	17
Activités Jean Monnet	21
Autres opportunités offertes pour l'enseignement supérieur: alliances de la connaissance, alliances sectorielles pour les compétences et partenariats stratégiques	26
Établissements d'enseignement supérieur des Pays Partenaires: qui peut participer au programme Erasmus+ et à quelles actions ?	28
Participez en tant qu'individu: bourses destinées aux individus de Pays Partenaires	29
Possibilités de bourse en faveur des individus	30
Erasmus +: construire en s'appuyant sur le passé	33
Liens utiles pour de plus amples informations	35

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

Numéro unique gratuit (*):

00 800 67 89 10 11

(*) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf auprès de certains opérateurs ou depuis certains hôtels ou certaines cabines téléphoniques).

D'autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet (<http://europa.eu>).

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2015

ISBN 978-92-9201-914-3
doi:10.2797/959212

© Union européenne, 2015
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.



À propos de cette brochure

La présente brochure examine les opportunités offertes par le programme Erasmus+ de l'Union européenne aux établissements d'enseignement supérieur et à leur personnel, leurs chercheurs et leurs étudiants établis dans les Pays Partenaires en dehors de l'Union européenne. Elle décrit de quelle manière ils peuvent collaborer avec leurs partenaires de l'Union européenne et d'autres régions du monde.

Elle explique également comment les étudiants, les doctorants et le personnel des établissements d'enseignement supérieur du monde entier peuvent demander une subvention ou une bourse pour venir étudier ou enseigner en Europe. Les bourses d'étude peuvent couvrir un diplôme de master complet. Elles peuvent servir à financer des périodes d'études plus courtes en Europe qui seront prises en compte pour l'obtention d'un diplôme dans le pays d'origine.

La présente brochure vous donnera des informations générales sur le programme. Elle vous guidera dans vos premiers pas en vous indiquant comment bénéficier de ces opportunités et où obtenir des informations complémentaires.

Erasmus+ «Pays Programme» et «Pays Partenaires»

Erasmus+ fait référence aux «Pays Programme» et aux «Pays Partenaires». Il est utile que vous sachiez dans quelle catégorie entre votre pays, afin de déterminer si vous pouvez participer, à quoi vous pouvez participer et quel est le cadre ou l'étendue des partenariats susceptibles de porter des projets individuels. Voir le tableau ci-dessous pour plus de détails.

États membres de l'Union européenne	Pays Programme: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède
Autres Pays Programme	Islande, Liechtenstein, Norvège, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, Turquie

Pays Partenaires:
Les Pays Partenaires sont regroupés en différentes régions. Certaines activités ne sont ouvertes qu'à des Pays Partenaires de certaines régions. Les différentes sections de ce guide expliqueront qui est éligible à quoi.

Région 1 Balkans occidentaux	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo ¹ , Monténégro, Serbie
Région 2 Pays du partenariat oriental	Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Territoire de l'Ukraine tel que reconnu par le droit international
Région 3 Pays du sud de la Méditerranée	Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine ² , Syrie, Tunisie
Région 4 Fédération de Russie	Territoire de la Russie tel que reconnu par le droit international
Région 5	Andorre, Monaco, Saint-Marin, État de la Cité du Vatican, Suisse
Région 6³ Asie	Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, République Populaire Démocratique de Corée, Inde, Indonésie, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande, Viêt Nam

Région 7⁴ Asie centrale	Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan.
Région 8⁵ Amérique latine	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela
Région 9	Iran, Iraq, Yémen
Région 10⁶ Afrique du Sud	Afrique du Sud
Région 11⁷ Afrique, Caraïbes, Pacifique	Angola, Antigua-et-Barbuda, Belize, Cap-Vert, Comores, Bahamas, Barbade, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Congo (Brazzaville), République démocratique du Congo (Kinshasa), îles Cook, Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, République de Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Jamaïque, Kenya, Kiribati, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, îles Marshall, Mauritanie, Maurice, Micronésie, Mozambique, Namibie, Nauru, Niger, Nigeria, Niue, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République dominicaine, Rwanda, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, îles Salomon, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Suriname, Swaziland, Tanzanie, Timor-Oriental, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Ouganda, Vanuatu, Zambie, Zimbabwe
Région 12 Pays industrialisés: Pays du Conseil de coopération du Golfe	Bahreïn, Koweït, Oman, Qatar, Arabie saoudite, Émirats arabes unis
Région 13⁸ Autres pays industrialisés	Australie, Brunei, Canada, États-Unis d'Amérique, Hong Kong, Japon, (République de) Corée, Macao, Nouvelle-Zélande, Singapour, Taïwan

1. Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies n° 1244 et à l'avis de la Cour internationale de justice (CIJ) sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

2. Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre sur cette question.

3. Classification utilisée dans le cadre de l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD).

4. Comme ci-dessus.

5. Comme ci-dessus.

6. Classification utilisée dans le cadre du Fonds européen de développement (FED).

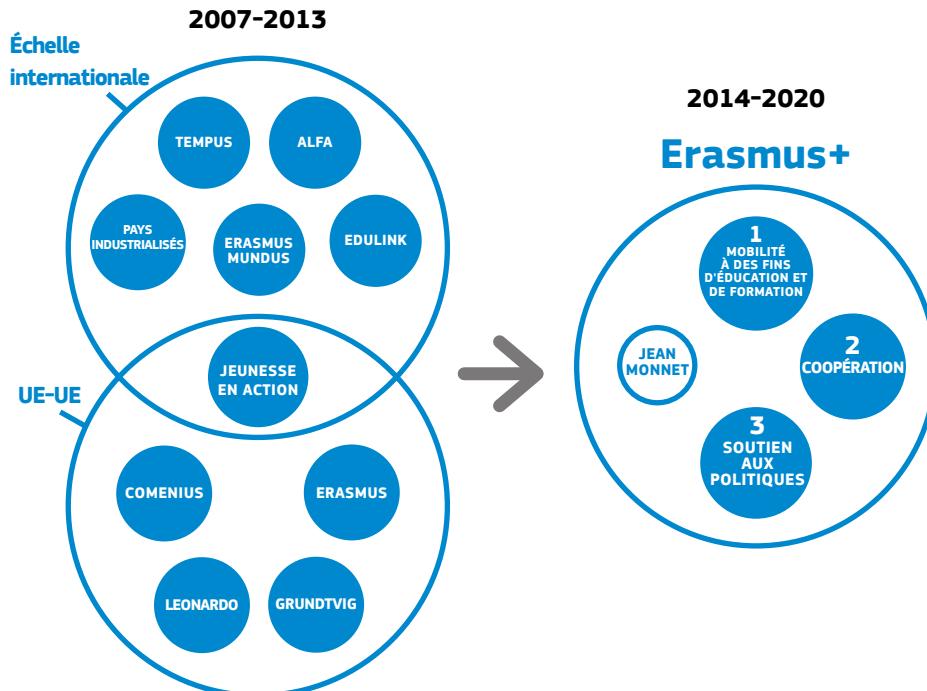
7. Comme ci-dessus.

8. Classification utilisée dans le cadre de l'instrument de partenariat (IP).

Qu'est-ce qu'Erasmus+?

Erasmus+ est le programme de l'Union européenne (UE) qui soutient des projets, des partenariats, des événements et la mobilité dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport. Le programme, qui couvre la période 2014-2020, offre des opportunités de financement pour la coopération dans l'ensemble de ces domaines, à la fois au sein des pays européens et entre les pays européens et leurs Pays Partenaires dans le monde entier.

Erasmus+ reconnaît l'importance de la dimension internationale hors de l'UE dans l'ensemble de ces domaines, en particulier dans l'enseignement supérieur. Le programme s'appuie sur l'expérience et le succès d'anciens programmes de l'UE en matière d'enseignement supérieur (ALFA, Edulink, Erasmus Mundus et Tempus) et soutient la mobilité des étudiants et des universitaires, l'échange d'idées et de bonnes pratiques entre établissements. Erasmus+ offre davantage d'opportunités pour les individus et pour les organisations, simplifie la façon dont fonctionnent ces bourses et subventions, et propose un éventail de nouvelles possibilités. Ces nouvelles opportunités relèvent essentiellement de l'Action Clé n° 1 (intitulée «Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation») et de l'Action Clé n° 2 (intitulée «Coopération en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques») d'Erasmus+.



Le programme, élaboré par la Commission européenne à Bruxelles, est mis en œuvre par l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA) à Bruxelles et par les agences nationales (AN) situées dans chacun des 33 Pays Programme (voir page 5). Le financement est fondé sur des «appels à propositions» annuels, qui sont des invitations publiées par la Commission européenne ou pour le compte de celle-ci afin de présenter, dans un délai donné, une proposition d'activités correspondant aux objectifs spécifiés et remplissant les conditions requises. Les appels à propositions sont publiés au Journal officiel de l'Union européenne (série C) et/ou sur les sites internet de la Commission européenne, des agences nationales ou de l'agence exécutive.

Près de 16,5 milliards d'EUR financeront le programme dans son ensemble pour la période 2014-2020. Plus de 17 % de ce montant seront affectés aux quatre composantes internationales du programme décrites dans la présente brochure. Ce budget permettra de financer les résultats clés suivants en matière de coopération internationale:

- 350 nouveaux masters conjoints Erasmus Mundus
- 30 000 bourses pour des étudiants de Master conjoint et pour le personnel de l'enseignement supérieur (au moins 75 % pour les individus venant de Pays Partenaires)
- 130 000 bourses de mobilité de crédits pour permettre aux individus de se déplacer entre les établissements d'enseignement supérieur des Pays Partenaires et ceux des Pays Programme
- 1 000 projets de renforcement des capacités pour l'enseignement supérieur
- 2 000 projets Jean Monnet

Participez en tant qu'établissement d'enseignement supérieur: projets et mobilité financés par l'Union européenne



Mobilité de crédits pour les étudiants et mobilité du personnel de l'enseignement supérieur

Financée au titre de l'Action Clé n° 1: mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation

Cela fait plus de 25 ans que l'Europe finance le programme Erasmus, qui a permis à plus de 3 millions d'étudiants européens d'effectuer une partie de leurs études dans un autre établissement d'enseignement supérieur situé ailleurs en Europe. Erasmus+ offre désormais cette possibilité à des individus et organisations d'autres régions du monde.

La mobilité de crédits peut se définir comme une période limitée d'étude ou de stage à l'étranger (dans le cadre d'études en cours dans l'établissement d'origine) pour laquelle des crédits sont obtenus. Après la phase de mobilité, les étudiants rentrent dans leur établissement d'origine pour y achever leurs études.

Objectifs

Tous les projets de mobilité relevant d'Erasmus+ visent à permettre aux apprenants individuels d'acquérir des compétences, à soutenir leur développement professionnel et à approfondir leur compréhension d'autres cultures. Ils visent également à accroître les capacités, l'attrait et la dimension internationale des organisations participantes.

Structure

Un établissement d'enseignement supérieur (EES) d'un Pays Partenaire peut envoyer ses étudiants, ses doctorants ou son personnel vers un EES partenaire d'un Pays Programme. Les étudiants et doctorants ont la possibilité d'étudier à l'étranger pour une période allant de trois mois (ou un trimestre universitaire) à 12 mois, et peuvent bénéficier d'une bourse Erasmus+. À partir de 2017, les étudiants auront également la possibilité d'effectuer un stage dans des Pays Programme. Le personnel peut passer une période d'enseignement et/ou de formation à l'étranger de deux mois maximum. Il peut également bénéficier d'une bourse.

Pour mettre en œuvre la mobilité, les EES participants doivent signer un accord interinstitutionnel. Dans le cadre de cet accord, les établissements d'origine et d'accueil s'entendent sur l'éventail des cours proposés aux étudiants invités et sur les options offertes pour la mobilité du personnel. Ces accords garantissent que l'établissement d'origine reconnaîtra les crédits obtenus par ses étudiants pour les activités qu'ils auront menées à bien à l'étranger, et qu'il les prendra en compte pour l'obtention de leur diplôme après leur retour.

Dans le cadre du même accord interinstitutionnel, un établissement d'un Pays Partenaire peut accueillir des étudiants, des doctorants ou le personnel d'un établissement d'un Pays Programme pour des activités similaires.

Financement

Les agences nationales Erasmus+ établies dans les Pays Programme disposent chacune d'un budget pour financer un certain nombre de projets entre des EES des Pays Programme et des Pays Partenaires. Les établissements des Pays Programme peuvent candidater auprès de leur agence nationale pour organiser des projets avec des EES d'un ou de plusieurs Pays Partenaires. L'agence nationale accordera aux EES retenus une subvention qui couvrira la mobilité d'un certain nombre d'étudiants ou de membres du personnel. Cette subvention couvrira le coût des bourses individuelles et comprendra également une part dédiée au soutien organisationnel.

Pour les individus

Les étudiants et doctorants des Pays Partenaires peuvent percevoir une contribution mensuelle à leurs dépenses à l'étranger dans une fourchette de 750 à 850 EUR, en fonction du coût de la vie dans le Pays Programme. Pour les étudiants et doctorants de Pays Programme à destination de Pays Partenaires, le montant est de 650 EUR par mois pour tous les Pays Partenaires.

Le personnel de l'enseignement supérieur en provenance des Pays Partenaires peut obtenir une contribution journalière à ses dépenses dans une fourchette de 100 à 160 EUR (en fonction du coût de la vie dans le Pays Programme). Le personnel des Pays Programme se rendant dans les Pays Partenaires recevra 160 EUR par jour.

Chaque participant individuel peut obtenir une contribution aux frais de voyage basée sur la distance séparant l'établissement d'origine de l'établissement d'accueil.

Distance	Contribution aux frais de voyage
Entre 100 et 499 km	180 EUR
Entre 500 et 1 999 km	275 EUR
Entre 2 000 et 2 999 km	360 EUR
Entre 3 000 et 3 999 km	530 EUR
Entre 4 000 et 7 999 km	820 EUR
8 000 km ou plus	1 100 EUR

Pour les établissements

Les deux établissements prenant part à un échange partagent une contribution de 350 EUR par participant aux activités de mobilité afin de compenser les coûts engagés par l'établissement qui organise le projet de mobilité.



Comment introduire une candidature (établissements d'enseignement supérieur)

En tant qu'établissement d'enseignement supérieur d'un Pays Partenaire, vous ne pourrez pas demander directement une aide financière pour la mobilité de crédits pour les étudiants ni pour la mobilité du personnel de l'enseignement supérieur.

Il vous faudra donc créer et renforcer les liens avec des EES des Pays Programme, en vue de conclure un accord interinstitutionnel entre votre propre établissement et un ou plusieurs établissements des Pays Programme.

Les établissements des Pays Programme peuvent introduire une candidature afin de gérer un projet de mobilité pour des étudiants, des doctorants et des membres du personnel de l'enseignement supérieur. L'établissement du Pays Programme soumettra cette candidature à son agence nationale, suite à la publication d'un appel à propositions.

Comment introduire une candidature (individus)

Voir la section «Participez en tant qu'individu», page 29.

Masters conjoints Erasmus Mundus

Financée au titre de l'Action Clé n° 1: mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation

Un master conjoint Erasmus Mundus (MCEM) est un programme d'étude international intégré et prestigieux, d'une durée d'un à deux ans, dispensé par un consortium international d'établissements d'enseignement supérieur (EES). Le consortium peut également inclure, le cas échéant, d'autres partenaires, dans le domaine de l'éducation ou non, dotés d'une expertise et d'un intérêt spécifiques dans les domaines d'étude concernés.



Exemples passés: ERASMUS MUNDUS (2007 et 2012)

SUFONAMA (Sustainable Forest and Nature Management) est un master Erasmus Mundus de recherche en gestion durable des ressources forestières, coordonné par l'université de Copenhague (Danemark) avec quatre autres partenaires en Allemagne, en Italie, en Suède et au Royaume-Uni. Y participent également quatre partenaires associés d'Australie, du Canada, du Chili et d'Afrique du Sud, avec des programmes généraux d'enseignement et de recherche en sylviculture. Souvent, ces associés apportent leur expertise, fournissent des locaux ou assurent la supervision des mémoires réalisés par des étudiants dans différents domaines de recherche en sylviculture qui ne sont pas disponibles en Europe. SUFONAMA invite aussi des universitaires (dont bon nombre proviennent de pays tiers) pour aider à concevoir et à dispenser des modules d'enseignement et préparer des projets de recherche conjointe.

Objectifs

Les masters conjoints Erasmus Mundus s'inscrivent dans le prolongement de l'expérience réussie des masters Erasmus Mundus (2004-2013) et visent à:

- améliorer la qualité et l'internationalisation des EES;
- faire de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EHEA) une destination d'étude plus attrayante et soutenir les initiatives internationales de l'UE en faveur de l'enseignement supérieur, en offrant des bourses d'études complètes aux meilleurs étudiants de master dans le monde entier;
- améliorer le niveau des compétences et des aptitudes de titulaires d'un master, ainsi que leur employabilité.

Structure

Le consortium proposant un MCEM doit comprendre des EES d'au moins trois Pays Programme et peut inclure des EES supplémentaires de Pays Programme et de Pays Partenaires. D'autres organisations telles que des entreprises, des organismes publics, des ONG et des instituts de recherche peuvent également être des partenaires à part entière.

Seul un EES établi dans l'un des Pays Programme peut introduire une demande pour le compte du consortium qui dispense le programme.

Gestion

La sélection et le suivi des MCEM sont assurés par l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA) à Bruxelles.

Procédure de sélection

Les MCEM sont sélectionnés chaque année à la suite d'un appel à propositions ouvert. La sélection repose sur un système d'évaluation par les pairs: des experts universitaires indépendants évaluent la qualité de chaque demande, à la lumière des critères d'attribution publiés.

Après la sélection, l'EACEA signe une convention de subvention avec le bénéficiaire (le candidat retenu). Le bénéficiaire de la subvention est le partenaire principal et il conduit le consortium.

La convention de subvention permet de financer une année préparatoire et trois promotions d'étudiants. Le consortium procède à trois sélections annuelles d'étudiants et accorde des bourses aux étudiants les mieux classés.

Étapes clés du cycle de vie d'un MCEM, sélectionné en 2014 (exemple d'un master de deux ans).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
AVRIL	Première sélection d'étudiants terminée	Deuxième sélection d'étudiants terminée	Troisième sélection d'étudiants terminée			
JUILLET Sélection du MCEM			Première promotion d'étudiants diplômés	Deuxième promotion d'étudiants diplômés	Troisième promotion d'étudiants diplômés	
SEPT. OCT.	Le MCEM lance la préparation et la promotion	Début de la première promotion	Début de la deuxième promotion	Début de la troisième promotion		



Exemples passés:

ERASMUS MUNDUS (2012)

ChIR (Erasmus Mundus Master in Chemical Innovation and Regulation) est un master Erasmus Mundus procurant aux professionnels tous les outils et savoirs nécessaires d'un point de vue scientifique, réglementaire et économique pour gérer les risques associés aux produits chimiques et se conformer à la législation mondiale en matière de produits chimiques.

Le programme est coordonné par l'université d'Algarve au Portugal et inclut trois autres partenaires européens en Italie, en Espagne et au Royaume-Uni. Le master consiste en une partie théorique pleinement intégrée d'une année dans l'université d'accueil, et en un projet de recherche d'un an débouchant sur un mémoire au sein d'une autre université européenne dans un pays différent. Les recherches peuvent également se poursuivre en partie dans l'une des universités partenaires au Brésil, en Chine, aux États-Unis, en Inde ou au Japon, ou dans l'un des seize établissements partenaires associés.

Financement

Une convention de subvention signée entre l'EACEA et le coordinateur du consortium (pour le compte de tous les partenaires) permet de financer le MCEM en couvrant:

• les frais de gestion

Le consortium reçoit 20 000 EUR pour l'année préparatoire et 50 000 EUR pour chacune des trois années de sélection pour couvrir les coûts de gestion du consortium et pour financer au moins quatre universitaires par an (professeurs invités);

• les bourses d'études pour étudiants

L'Union européenne financera jusqu'à 15 bourses d'étudiants dans le cadre de chaque promotion annuelle. Le montant total d'un MCEM sélectionné dans le cadre d'un appel à propositions avoisinera les 2 millions d'EUR.

Une bourse de MCEM est destinée à couvrir tous les coûts associés à la période d'étude, permettant ainsi aux étudiants de se concentrer pleinement sur leurs études. Elle comporte trois éléments. Certains de ces éléments sont variables et dépendent du pays d'origine.

Contribution aux frais de participation (par ex. bibliothèque, laboratoire, droits d'inscription, sécurité sociale et frais d'assurances, etc.)	Jusqu'à 9 000 EUR par an pour les boursiers d'un Pays Partenaire. Jusqu'à 4 500 EUR par an pour les boursiers d'un Pays Programme.
Contribution aux frais de voyage et d'installation	1 000 EUR par an pour les frais de voyage des boursiers résidant dans un Pays Programme.
	2 000 EUR par an pour les frais de voyage et 1 000 EUR pour les frais d'installation des boursiers résidant dans un Pays Partenaire situé à moins de 4 000 km de l'établissement coordonnant le MCEM.
	3 000 EUR par an pour les frais de voyage et 1 000 EUR pour les frais d'installation des boursiers résidant dans un Pays Partenaire situé à plus de 4 000 km de l'établissement coordonnant le MCEM.
Contribution aux frais de séjour	1 000 EUR par mois pour la durée entière du programme d'étude du MCEM à l'étranger (max. 24 mois). Aucune indemnité de séjour n'est disponible pour les périodes d'étude/de stage/de préparation d'un mémoire passées dans le pays de résidence.

Comment soumettre une candidature (établissements d'enseignement supérieur)

Chaque année, des MCEM sont sélectionnés via un appel à propositions ouvert. Un établissement d'enseignement supérieur (EES) établi dans l'un des Pays Programme peut introduire une candidature pour le compte du consortium qui dispense le programme d'étude. Des établissements des Pays Partenaires peuvent se joindre au consortium. Les candidats doivent soumettre leur demande de subvention à l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA), située à Bruxelles, avant la date limite publiée dans l'appel.

Les projets sélectionnés débutent entre le 1^{er} août et le 31 octobre (de l'année qui suit la publication de l'appel à propositions).

Pour plus de détails et d'informations concernant les échéances, veuillez consulter l'appel à propositions:

http://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/funding_en

et le guide du programme:

http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/index_fr.htm

Comment soumettre une candidature (individus)

Voir la section «Participez en tant qu'individu», page 29.

Projets de renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur

Financés au titre de l'Action Clé n° 2: la coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques

Ciblant les Pays Partenaires, les projets de renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur sont des projets de coopération transnationale basés sur des partenariats multilatéraux entre des établissements d'enseignement supérieur tant des Pays Programme que des Pays Partenaires éligibles. Des partenaires non universitaires peuvent également y participer, dans la mesure où leur participation contribue à la réalisation des objectifs du projet.



Objectifs

Les projets de renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur dans les Pays Partenaires éligibles visent à:

- soutenir la modernisation, l'innovation et l'accessibilité de l'enseignement supérieur;
- relever des défis tels que l'amélioration de la qualité, la pertinence par rapport au marché du travail et à la société, l'égalité d'accès, la planification, la mise en œuvre, la gestion, la gouvernance et l'internationalisation des établissements;
- promouvoir la coopération entre l'UE et les Pays Partenaires éligibles, la convergence volontaire avec les évolutions de l'enseignement supérieur dans l'UE, les contacts interpersonnels, la sensibilisation et la compréhension interculturelles;
- améliorer les niveaux de compétences et d'aptitudes en élaborant de nouveaux programmes d'enseignement innovants;

Exemples passés:

TEMPOS 2001

Grâce à un projet Tempus qui s'est déroulé en Croatie de 2001 à 2003, un cadre de référence pour l'assurance qualité a été conçu en Croatie et incorporé à la «loi sur l'enseignement supérieur et les sciences», adoptée par le parlement croate en juillet 2004. Avec une subvention de 296 715 EUR seulement, des démarches d'assurance qualité ont été entreprises dans quatre établissements d'enseignement supérieur. Un «Guide sur la mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité» a été conçu. Il est basé sur le savoir-faire et l'expérience acquis au cours de ce projet. En 2004, le gouvernement croate a proposé et fondé une «Agence croate pour l'enseignement supérieur et les sciences».

Exemples passés: ALFA (2010)

Le projet KID (connaissance, inclusion et développement) vise à améliorer l'accès à l'enseignement universitaire, notamment l'apprentissage tout au long de la vie pour les personnes socialement exclues, en développant les contacts et l'intégration entre des universités et des institutions publiques locales, des syndicats, des organisations de travailleurs et de la société civile, des ONG et des entreprises privées dans 14 pays d'Amérique latine participant au projet. Les diverses parties prenantes élaborent des programmes de formation bénéficiant tant aux personnes qui se trouvent dans des conditions de travail précaires qu'aux employeurs à la recherche de travailleurs. Ces programmes deviennent des instruments de transformation par la base et renforcent les compétences des travailleurs salariés. Ils offrent également une qualification aux chômeurs pour les besoins du marché de l'emploi de la région.

Exemples passés:

Edulink (2013)

La création dans quatre universités africaines d'un master en ingénierie sur l'efficacité énergétique est l'objectif de PEESA, un projet du programme Edulink qui implique des universités technologiques d'Allemagne, de Namibie et d'Afrique du Sud. Ce programme inclut une composante en ligne «Formation des formateurs» afin de préparer les futurs enseignants. Le volet assurance qualité du programme sera aligné sur les normes de l'UE tout en tenant compte des exigences nationales en matière d'enseignement.

- renforcer les capacités des autorités nationales pour leur permettre de moderniser leurs systèmes d'enseignement supérieur en soutenant l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques de réforme;
- favoriser l'intégration et la coopération régionales dans et entre différentes régions du monde au moyen d'initiatives communes et de l'échange de bonnes pratiques.

Structure

Il existe deux catégories de projets de renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur: les projets conjoints et les projets structurels.

Les projets conjoints visent à produire des résultats bénéficiant principalement et directement aux organisations des Pays Partenaires éligibles participant au projet. Ces projets sont généralement axés sur:

- l'élaboration de programmes d'études;
- la modernisation de la gouvernance, de la gestion et du fonctionnement des EES;
- le renforcement des relations entre les EES et leur environnement économique et social au sens large.

Les projets structurels ciblent les systèmes d'enseignement supérieur et visent à promouvoir des réformes à l'échelon national et/ou régional dans les Pays Partenaires éligibles. Ces projets sont généralement axés sur:

- la modernisation des politiques, de la gouvernance et de la gestion des systèmes d'enseignement supérieur;
- le renforcement des relations entre les systèmes d'enseignement supérieur et l'environnement économique et social au sens large.

En règle générale, un consortium doit comprendre trois Pays Programme, avec au moins un établissement d'enseignement supérieur de chaque Pays Programme et au minimum deux établissements d'enseignement supérieur de chaque Pays Partenaire participant au projet. Les consortiums doivent avoir au moins autant d'établissements d'enseignement supérieur des Pays Partenaires que des Pays Programme. Les Pays Partenaires peuvent appartenir à différentes régions du monde. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'appel à propositions.

**Gestion**

La sélection et le suivi des projets de renforcement des capacités sont assurés par l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA) à Bruxelles.

Procédure de sélection

Les projets de renforcement des capacités sont sélectionnés chaque année à la suite d'un appel à propositions ouvert s'appuyant sur des priorités nationales et régionales fixées par les services de la Commission européenne en étroite concertation avec les acteurs locaux des Pays Partenaires concernés. La sélection est basée sur un système d'évaluation par les pairs: des experts universitaires indépendants évaluent la qualité de chaque demande à la lumière des critères d'attribution publiés dans l'appel à propositions. Des acteurs locaux, tels que les délégations de l'UE et les ministères, peuvent être consultés sur la pertinence et la faisabilité du projet dans le contexte local.

Après la sélection, l'EACEA signe une convention de subvention avec le titulaire de la subvention (le partenaire principal responsable du consortium pour le compte de tous les partenaires)

Exemples passés: ALFA (2010)

Plus de 90 % des entreprises d'Amérique centrale sont des micro, petites et moyennes entreprises (MPME). Elles constituent une source d'emplois fondamentale. Le réseau EURECA (réseau européen et centraméricain pour l'amélioration de la qualité et de la durabilité des MPME) a entrepris la création d'un programme d'études supérieures de gestion des MPME, qui est le premier en Amérique centrale à soutenir le développement de ce secteur de l'économie. Ce réseau réunit neuf universités (six d'Amérique centrale et trois d'Europe) et trois institutions d'appui. Le secteur des entreprises participe activement à la conception du programme grâce à une approche pratique. Les bénéficiaires acquièrent des connaissances sur la réalité socio-économique de la région.

Exemples passés: TEMPUS (2010)

Dans le cadre du projet Tempus, les «services centraux pour l'internationalisation et l'assurance qualité dans la région MEDA», des établissements d'enseignement supérieur israéliens et palestiniens ont collaboré pour intégrer le système européen de transfert de crédits (ECTS), le supplément au diplôme et le concept d'acquis d'apprentissage dans leurs programmes d'études, afin de promouvoir l'internationalisation de leurs établissements. Des bureaux de relations internationales ont été ouverts. Cinq guides sur l'ECTS, l'internationalisation et les bureaux des relations internationales ont été rédigés et largement diffusés dans les deux pays. Les partenaires de l'université Ben Gurion ont créé un centre de formation «Bologne» pour donner aux parties prenantes des informations sur le «processus de Bologne».

Exemples passés: Edulink (2013)

La recherche et l'enseignement sur les productions végétales indigènes sous-utilisées est au cœur d'un projet Edulink (FSTinAC), qui rassemble des universités du Botswana, du Ghana, de Slovénie et de Trinité-et-Tobago. L'objectif est de promouvoir l'utilisation durable et la valeur ajoutée de ces produits locaux, qui ont un potentiel d'utilisation plus large, et de développer une technologie postrécolte. Ce projet utilise la coopération Sud-Sud pour renforcer les capacités des chercheurs, ainsi que des PME locales, améliorant ainsi la sécurité alimentaire et permettant aux collectivités rurales de diversifier leurs activités et de générer de nouvelles sources de revenu.

Financement

La taille de chaque projet variera entre 500 000 EUR et 1 million d'EUR. Cette subvention peut être utilisée pour couvrir les coûts de personnel, les frais de voyage et de séjour, les frais d'équipement et de sous-traitance. Les autres dépenses nécessaires au projet doivent être couvertes par un cofinancement de la part des partenaires eux-mêmes.

Tant les projets conjoints que les projets structurels qui ciblent les régions 1, 2 et 3 (voir page 5) peuvent inclure un volet spécial supplémentaire pour la mobilité du personnel et des étudiants. Ce volet spécial, qui sera évalué comme une composante distincte, doit contribuer aux objectifs du projet (mobilité intégrée). Des stages peuvent également être financés à partir de ce composant.

Comment soumettre une candidature

Un EES ou une association ou organisation d'établissements d'enseignement supérieur situés dans l'un des Pays Programme ou l'un des Pays Partenaires éligibles peut introduire une candidature pour le compte du consortium. (Veuillez consulter le tableau à la page 28 pour savoir quels pays peuvent introduire une candidature et s'ils peuvent le faire en tant que candidats ou partenaires).

Les candidats doivent soumettre leur demande de subvention à l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA), située à Bruxelles, avant la date limite publiée dans l'appel à propositions.

Pour plus de détails et d'informations concernant les échéances, veuillez consulter l'appel à propositions:

http://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/funding_en

et le guide du programme:

http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/index_fr.htm.

Activités Jean Monnet

Les activités Jean Monnet visent à développer et soutenir les études sur l'Union européenne⁹ dans le monde. Elles favorisent l'excellence dans l'enseignement et la recherche sur le processus d'intégration européenne au niveau de l'enseignement supérieur, dans diverses disciplines et pour un large éventail de groupes cibles (y compris ceux qui ne sont pas familiers avec ce sujet).



Les activités Jean Monnet visent également à favoriser le dialogue entre le monde universitaire et les décideurs politiques, dans le but d'améliorer la gouvernance des politiques de l'UE.

Ces activités soutiennent les projets et les professeurs de différentes manières: image de marque, assistance financière et intégration dans un réseau mondial. Ce réseau constitue un pool de ressources pour une analyse indépendante et critique des questions relatives à l'Union européenne.

⁹. Les études sur l'Union européenne comprennent l'étude de l'Europe dans son intégralité, avec un accent particulier sur la dimension intérieure et extérieure de l'intégration européenne. Elles abordent également le rôle de l'UE à l'heure de la mondialisation et son rôle dans la promotion d'une citoyenneté européenne active et du dialogue entre les peuples et les cultures.

Objectifs

Le programme vise à:

- promouvoir l'enseignement et la recherche sur l'intégration européenne parmi les universitaires spécialisés, les apprenants et les citoyens dans le monde;
- soutenir les activités des établissements universitaires ou des associations actives dans le domaine des études sur l'intégration européenne;
- promouvoir le débat politique et les échanges entre le monde universitaire et les décideurs politiques sur les priorités politiques de l'UE;
- doter les étudiants et les jeunes professionnels d'une connaissance des matières concernant l'Union européenne qui présentent un intérêt pour leur vie universitaire et leur vie professionnelle, et renforcer leurs compétences civiques;
- promouvoir l'innovation dans l'enseignement et la recherche (par exemple, études transsectorielles et/ou pluridisciplinaires, enseignement ouvert, travail en réseau avec d'autres établissements, etc.).

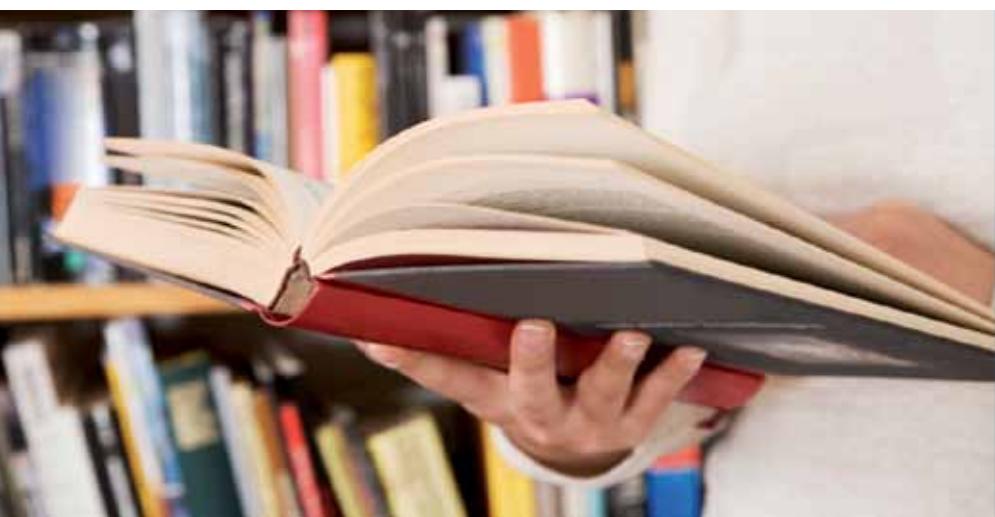
Exemples passés:

JEAN MONNET (1998)

Le Centre d'excellence Jean Monnet de l'université de Rennes (France) offre depuis 1998 un pôle de compétences scientifiques sur les questions d'intégration européenne. Il rassemble sept chaires Jean Monnet et des chercheurs de différentes universités françaises sur des sujets tels que le droit, l'économie, l'urbanisme et l'histoire en rapport avec l'UE. Célèbre dans l'ensemble de l'Europe, il forme des étudiants, dirige des activités de recherche et propose un centre de ressources et une bibliothèque spécialisés dans les affaires européennes. Il contribue à une meilleure compréhension de l'Union européenne par le grand public, notamment grâce à ses conférences intitulées «Rendez-vous d'Europe».

Dans le cadre d'Erasmus+, l'accent est mis en particulier sur:

- la diversification et l'intégration des thèmes liés à l'UE dans tous les programmes, y compris les disciplines ne comportant pas habituellement de dimension européenne;
- la promotion de la participation d'une nouvelle génération de jeunes universitaires.



Structure

Les activités Jean Monnet reposent sur trois piliers:

1. Enseignement et recherche

- **Modules Jean Monnet:** programmes courts d'enseignement dans le domaine des études sur l'UE, d'une durée minimale de 40 heures d'enseignement par année académique. Les modules peuvent être axés sur une discipline particulière des études européennes ou présenter une approche multidisciplinaire. La subvention disponible est plafonnée à 30 000 EUR sur trois ans.

- **Chaires Jean Monnet:** programmes d'enseignement d'une durée minimale de 90 heures par année universitaire, dispensés par un professeur d'université ou un maître de conférences. La subvention disponible est plafonnée à 50 000 EUR sur trois ans.

- **Centres d'excellence Jean Monnet:** une action permettant à un ou plusieurs professeurs d'établir un point focal de compétences, de connaissances et de ressources sur les sujets relatifs à l'UE, le plus souvent à travers une structure multidisciplinaire dans un ou plusieurs établissements, sous la direction d'une chaire Jean Monnet existante. La subvention disponible est plafonnée à 100 000 EUR sur trois ans.

2. Débat politique et échanges

- **Réseaux Jean Monnet:** actions visant à renforcer la coopération, collecter des informations, échanger des pratiques, améliorer les connaissances et promouvoir les résultats de la recherche de haut niveau, par le biais d'un réseau mis en place par l'établissement demandeur avec d'autres établissements et parties prenantes dans le monde, avec au moins cinq partenaires venant de cinq pays. La subvention disponible est plafonnée à 300 000 EUR sur trois ans.

- **Projets Jean Monnet:** activités visant à explorer différentes perspectives et méthodes de transfert des connaissances et de promotion du débat entre divers groupes cibles, y compris les écoles primaires et secondaires. Ces activités peuvent inclure des conférences, des cours de formation, l'élaboration de programmes, l'apprentissage à distance, etc. La subvention disponible est plafonnée à 60 000 EUR sur une période allant de 12 mois à 24 mois.

Exemples passés:

JEAN MONNET (1998)

Le Professeur Dai Bingran (université Fudan) a été le premier professeur Jean Monnet de Chine. À de nombreux égards, il est celui qui, le premier, a organisé des études européennes en Chine, initiative pour laquelle il s'est vu décerner le prix Jean Monnet en 2008. Il a traduit les traités de l'UE en chinois. En Chine, les études relatives à l'UE remontent au milieu des années 1960, mais, en fait, ce n'est qu'au milieu des années 1970 que les études internationales ont pris leur essor. Grâce au programme Jean Monnet, le réseau du Professeur Dai a pu recueillir les informations nécessaires pour faire des études sur l'UE en Chine. Comme il l'a souligné: «l'expérience européenne nous est très utile. La Chine connaît de profonds changements. Nous essayons d'apprendre du monde extérieur, et l'Europe est une référence importante en matière de sécurité sociale et d'accords commerciaux». Aujourd'hui, la Chine possède trois centres d'excellence et dix chaires Jean Monnet. L'Association chinoise des études européennes compte désormais plus de 200 membres.



3. Soutien à des établissements et associations

- **Soutien à des établissements** qui ne sont pas éligibles pour d'autres activités Jean Monnet, qui analysent et diffusent les connaissances sur l'UE et qui agissent comme des points de référence concernant l'UE. Les projets durent trois ans et la subvention n'est pas plafonnée.
- **Soutien à des associations** de professeurs et de chercheurs spécialisés dans les études sur l'UE, dont l'objectif explicite est de contribuer à l'étude du processus d'intégration européenne et d'améliorer la visibilité des ressources scientifiques et physiques régionales ou nationales dans ce domaine. Les activités peuvent inclure des réunions annuelles, des lettres d'information, des événements, des contacts avec les médias, etc. La subvention disponible est plafonnée à 50 000 EUR sur une période allant de 12 mois à 24 mois.

Gestion

Toutes les actions Jean Monnet sont directement gérées par l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA) à Bruxelles.

Procédure de sélection

Les projets Jean Monnet sont sélectionnés chaque année à la suite d'un appel à propositions ouvert. L'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA), située à Bruxelles, est chargée de la procédure de sélection. Elle signe ensuite une convention de subvention avec le candidat retenu (titulaire de la bourse). L'évaluation des candidatures est basée sur un système d'évaluation par les pairs: des experts universitaires indépendants évaluent la qualité de chaque candidature à la lumière des critères d'attribution publiés.

Financement

Les règles de financement et les montants diffèrent en fonction des différents types d'action du programme. Pour plus de précisions, veuillez consulter les pages internet suivantes:

http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/index_fr.htm

http://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/actions/jean-monnet_fr

Comment soumettre une candidature

Les candidats du monde entier doivent soumettre leur demande de subvention à l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA), située à Bruxelles, avant la date limite publiée dans l'appel à propositions.

Les établissements d'enseignement supérieur du monde entier peuvent se porter candidats à des projets Jean Monnet. Pour les établissements, associations, réseaux et projets Jean Monnet, d'autres organisations peuvent remplir les conditions pour soumettre une demande.

Pour plus de détails et d'informations concernant les dates limites, veuillez consulter l'appel à propositions:

https://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/funding_en
et le guide du programme:

http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/index_fr.htm/

Autres opportunités pour l'enseignement supérieur: alliances de la connaissance, alliances sectorielles pour les compétences et partenariats stratégiques

Trois autres composantes d'Erasmus+ sont ouvertes à la participation d'EEES de Pays Partenaires. Dans le cadre de ces trois composantes, l'EEES du Pays Partenaire doit apporter une dimension supplémentaire évidente au projet pour qu'un financement soit octroyé.



Objectifs

Les alliances de la connaissance, alliances sectorielles pour les compétences et partenariats stratégiques sont des projets de collaboration transnationales entre des organisations qui conçoivent et mettent en œuvre des activités conjointes et promeuvent des échanges d'expérience et de savoir-faire entre les partenaires. Alors que les alliances de la connaissance mettent l'accent sur la coopération entre les universités et les entreprises, les alliances sectorielles pour les compétences se concentrent sur l'enseignement et la formation professionnels et les besoins en matière de compétences dans des secteurs économiques spécifiques. Les partenariats stratégiques peuvent couvrir tous les domaines de l'éducation dans une perspective

d'apprentissage tout au long de la vie, y compris l'enseignement scolaire, la formation professionnelle, l'enseignement supérieur et la formation des adultes

Ces actions couvrent une vaste gamme d'activités telles que la création de dispositifs d'acquisition de compétences transversales en coopération avec les entreprises, la formation à l'esprit d'entreprise quelle que soit la discipline et les activités pratiques intégrées aux programmes. Elles comprennent également des activités qui visent à intégrer les compétences ou profils professionnels dans la conception de programmes, des activités qui facilitent la reconnaissance et la validation des connaissances, qualifications et compétences acquises, des initiatives transnationales favorisant l'esprit d'entreprise et les compétences entrepreneuriales, afin d'encourager la citoyenneté active et l'entrepreneuriat

Structure

Selon l'action visée parmi ces trois composantes, le consortium doit comprendre un certain type et un certain nombre d'organisations, telles que des établissements d'enseignement supérieur, des instituts/écoles d'enseignement professionnel, des centres d'enseignement et formation professionnels (EFP), des organismes publics/privés, des petites, moyennes ou grandes entreprises (y compris des entreprises sociales), des instituts de recherche, des centres de formation, etc. Toute information supplémentaire sur les exigences spécifiques à chaque action figure dans le guide du programme Erasmus+.

Financement

Le soutien financier des alliances de la connaissance, alliances sectorielles pour les compétences et partenariats stratégiques Erasmus+ est basé sur une estimation budgétaire utilisant essentiellement des coûts unitaires.

Comment soumettre une candidature

En ce qui concerne les alliances de la connaissance et les alliances sectorielles pour les compétences, les candidatures doivent être soumises par des organisations des Pays Programme à l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA) située à Bruxelles. En ce qui concerne les partenariats stratégiques, les candidatures doivent être transmises aux agences nationales concernées. Les dates limites correspondantes sont publiées dans l'appel à propositions. En tant qu'organisation d'un Pays Partenaire, vous ne pouvez pas présenter directement une candidature. Vous ne pourrez participer qu'en tant que partenaire d'un projet. Vous devez donc établir des liens et les renforcer avec des organisations européennes dans votre domaine d'expertise, qu'il s'agisse d'établissements d'enseignement supérieur, de petites, moyennes ou grandes entreprises, de centres de formation professionnelle, d'instituts de recherche ou d'organisations actives dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.

Pour plus de détails et d'informations concernant les dates limites, veuillez consulter l'appel à propositions:
https://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/funding_en
et le guide du programme:
http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/index_fr.htm

Établissements d'enseignement supérieur des Pays Partenaires : qui peut participer au programme Erasmus+ et à quelles actions?

Pays voisins (Régions 1, 2, 3)	Fédération de Russie (Région 4)	Asie et Asie centrale, Amérique latine, Afrique du Sud (Régions 6, 7, 8, 9, 10)	États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) (Région 11)	Pays industrialisés: États-Unis, Canada, Asie-Pacifique (Région 13)	Pays industrialisés: Golfe (Région 12)	Andorre, Monaco, Saint-Marin, État de la Cité du Vatican, Suisse (Région 5)
Masters conjoints Erasmus Mundus (comme partenaire uniquement)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Mobilité de crédits pour les étudiants et mobilité du personnel de l'enseignement supérieur (comme partenaire uniquement)	OUI	OUI	OUI	OUI sélection à partir de 2016	OUI	NON
Renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur (comme partenaire ou candidat)	OUI	OUI*	OUI*	OUI sélection à partir de 2016	NON	NON
Possibilité de volet pour la mobilité	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
Jean Monnet (comme partenaire ou candidat)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Alliances de la connaissance, alliances sectorielles pour les compétences, partenariats stratégiques dans le domaine de l'éducation (comme partenaire uniquement)	OUI*	OUI*	OUI*	OUI*	OUI*	OUI*

* Les établissements russes ne peuvent participer qu'en tant que partenaires dans des projets de renforcement des capacités uniquement à vocation régionale. Cela s'applique à l'appel à propositions de 2015 – veuillez vérifier l'éligibilité des établissements russes dans chaque appel à propositions annuel

• Les projets impliquant des partenaires de la région 8 (Amérique latine) doivent avoir au moins deux Pays Partenaires éligibles de cette région dans le projet.

• Participation possible mais uniquement si une valeur ajoutée essentielle est apportée par l'établissement du Pays Partenaire.



Possibilités de bourse en faveur des individus

Des bourses et subventions sont disponibles pour:

Étudiants

Voulez-vous suivre un programme complet de master?

- Vous pouvez introduire une demande de bourse pour suivre l'un des masters conjoints Erasmus Mundus sélectionnés dans le cadre du programme Erasmus+, proposés par un consortium d'EES européens et (éventuellement) non européens. Vous étudieriez dans au moins deux des établissements participants et obtiendrez un diplôme conjoint ou double/multiple à l'issue de vos études.

Les bourses financées par l'UE couvrent les coûts de participation, frais de voyage, indemnité de séjour et assurance. Voir page 11 pour plus de détails concernant les montants des bourses.

Comment soumettre une candidature

Une liste complète des cours de master est disponible à l'adresse suivante:

<http://europa.eu/!RN87Kc>

Soumettez directement une demande auprès du consortium proposant ce programme de master. Il sélectionne par appel à candidatures les personnes qui se verront attribuer une bourse. Cette procédure de sélection est ouverte aux candidats du monde entier. La plupart des consortiums entament leur procédure de candidature au cours du quatrième trimestre de l'année civile pour des programmes débutant l'année universitaire suivante.

Voulez-vous entreprendre des études de courte durée en Europe qui, à votre retour, seront prises en compte pour l'obtention de votre diplôme?

- Votre propre EES peut avoir signé des accords de coopération avec des EES européens dans le cadre d'Erasmus+. Dans ce cas, vous pouvez introduire une demande de bourse pour une période d'étude d'au moins 3 mois (ou un trimestre universitaire) et jusqu'à 12 mois, afin d'effectuer une partie de vos études (au niveau de la licence, du master ou du doctorat) dans un établissement partenaire. Vous signerez un contrat pédagogique individuel définissant vos études, vos droits et vos responsabilités. Vos activités universitaires dans l'établissement d'accueil seront pleinement reconnues et compteront dans l'obtention de votre diplôme, une fois que

vous serez de retour dans votre établissement d'origine. Les bourses couvriront également les stages à compter de 2017.

- Les bourses financées par l'UE contribuent à couvrir l'augmentation des coûts engendrée par la période de mobilité à l'étranger, ainsi que les frais de voyage en Europe et de séjour pendant la période d'études passée à l'étranger. Voir page 11 pour plus de détails concernant les montants des bourses.

Comment soumettre une candidature

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le bureau des relations internationales de votre établissement.

Personnel de l'enseignement supérieur

- Votre propre établissement d'enseignement supérieur peut avoir signé des accords de coopération avec des partenaires européens dans le cadre d'Erasmus+. Dans ce cas, vous pouvez introduire une demande de bourse pour passer une période de 5 jours à 2 mois dans cet établissement partenaire, pour dispenser un enseignement ou une formation, ou pour suivre une formation à des fins de perfectionnement professionnel. Une activité pédagogique doit comporter un minimum de 8 heures d'enseignement par semaine (ou des durées de séjour plus courtes). Une période de séjour à l'étranger peut également combiner des activités pédagogiques et de formation.

Comment soumettre une candidature

Pour de plus amples informations, contactez le bureau des relations internationales de votre établissement.

- Les universitaires peuvent également introduire une candidature à titre de conférenciers invités pour chacun des masters conjoints Erasmus Mundus existants.

Comment soumettre une candidature

Soumettez directement une demande auprès du consortium proposant ce programme conjoint. Il sélectionne par appel à candidatures les personnes qui se verront attribuer une bourse. Cette procédure de sélection est ouverte aux universitaires du monde entier.

<http://europa.eu/!RN87Kc>



Candidats doctorants désireux de participer à un programme de doctorat

- Jusqu'en 2017, vous avez la possibilité de présenter une demande de bourse pour suivre un **programme doctoral commun**¹⁰ Erasmus Mundus proposé par un consortium d'établissements d'enseignement supérieur ou de recherche européens et (éventuellement) non européens. Vous effectuerez votre doctorat dans au moins deux des établissements participants et obtiendrez un diplôme conjoint ou double/multiple à la fin de la période de formation. Les bourses financées par l'UE couvrent les coûts de participation, frais de voyage vers l'Europe, une indemnité de séjour, et une assurance.

Comment soumettre une candidature

Une liste complète des programmes de doctorat est disponible à l'adresse suivante:

<http://europa.eu/!Wj68hm>

Soumettez directement une candidature auprès du consortium proposant ce programme de doctorat. Il sélectionne par appel à candidatures les personnes qui se verront attribuer une bourse. **Cette procédure de sélection est ouverte aux universitaires du monde entier.**

- Vous pouvez introduire une demande de bourse de doctorat ou de recherche postdoctorale, ou une autre bourse de recherche disponible dans le cadre des actions Marie Skłodowska-Curie. Ces actions (qui s'inscrivent dans le programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon 2020» de l'UE) sélectionneront de nouveaux programmes doctoraux communs dotés de bourses et proposeront d'autres types de bourses pour chercheurs

Comment soumettre une candidature

Pour de plus amples informations, contactez le bureau des relations internationales de votre établissement.

¹⁰ Pour les programmes de doctorat débutant en 2015, 2016 ou 2017.

Erasmus+: construire en s'appuyant sur le passé

Êtes-vous déjà familier avec les programmes précédents?

Vérifiez si les opportunités offertes avant 2014 le seront encore dans le cadre d'Erasmus+

Avant 2014	Erasmus+ 2014-2020	Programme de recherche «Horizon 2020» 2014-2020
Erasmus Mundus (Action 1A): masters et bourses	▶ Masters conjoints Erasmus Mundus dotés de bourses	
Erasmus Mundus (Action 1B): programmes de doctorat et bourses	▶ ▶	Programmes de doctorat commun Marie Skłodowska-Curie dotés de bourses
Partenariats Erasmus Mundus (Action 2): mobilité à court terme et mobilité diplômantes par le biais de partenariats d'EES	▶ Mobilité de crédits pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur par le biais d'accords interinstitutionnels entre EES	
Tempus	▶	
ALFA	▶ Projets de renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur	
Edulink	▶	
Jean Monnet	▶ Jean Monnet	

Qu'est-il advenu des bourses Erasmus Mundus (2004-2013)?

Vous connaissez peut-être le programme Erasmus Mundus qui s'est poursuivi jusqu'à la fin 2013. Erasmus+ ayant commencé ses activités en janvier 2014, un certain nombre d'opportunités offertes par Erasmus Mundus resteront disponibles pendant un certain temps ou ont été intégrées à Erasmus+.

Masters Erasmus Mundus (MEM) (Action 1A)

Les MEM étant sélectionnés pour une période de cinq ans, certains continueront donc de proposer des bourses jusqu'en 2017. Soumettez directement une demande à un consortium. La liste ci-dessous reprend les MEM existants et sera mise à jour avec les nouveaux masters conjoints Erasmus Mundus sélectionnés dans le cadre d'Erasmus+ de 2014 à 2020.

<http://europa.eu/!RN87Kc>

Doctorats conjoints Erasmus Mundus (Action 1B)

Les doctorats conjoints Erasmus Mundus étant sélectionnés pour une période de cinq ans, certains continueront donc de proposer des bourses jusqu'en 2017. Soumettez directement une demande à un consortium. La liste de ces doctorats conjoints est disponible à l'adresse suivante:

<http://europa.eu/!Wj68hm>

Partenariats Erasmus Mundus (Action 2)

Ces partenariats d'EES de l'UE, d'une part, et de certaines régions ou certains pays, d'autre part, proposent aux étudiants et au personnel de l'enseignement supérieur des bourses d'études/ d'enseignement/de recherche dans l'un des EES partenaires dans l'Union européenne. Certains partenariats se poursuivront jusqu'en 2017 pour sélectionner des candidats à des bourses au niveau de la licence, du master, du doctorat et du post-doctorat, ou pour du personnel.

Ces opportunités – à court terme ou en vue de l'obtention d'un diplôme – existent, que vous soyez ou non inscrit dans l'un des établissements partenaires.

Vérifiez ici les partenariats pour votre région:

<http://europa.eu/!CB43qF>

Liens utiles pour de plus amples informations

Informations générales Erasmus+

http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/index_fr.htm

Guide du programme Erasmus+

http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/documents/erasmus-plus-programme-guide_fr.pdf

Opportunités de financement Erasmus+ pour les établissements

http://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/funding_en

Opportunités de financement Erasmus+ pour les étudiants

http://ec.europa.eu/education/opportunities/higher-education/study-mobility_fr.htm

Brochure Erasmus+ pour les individus en anglais, français, espagnol, portugais, russe, arabe et chinois

<http://bookshop.europa.eu/fr/vezet-tudier-ou-enseigner-en-europe-pbNC0313339/>

Brochure Erasmus+ pour les établissements en anglais, français, espagnol, portugais, russe, arabe et chinois

<http://bookshop.europa.eu/fr/collaborer-avec-des-tables-d-enseignement-sup-rieur-europ-ens-pbNC0213245/>



Facebook

<https://www.facebook.com/EUErasmusPlusProgramme>



Twitter

#EUErasmusPlus

Bureaux nationaux Erasmus+ (NEO) dans les Pays Partenaires

Les bureaux nationaux Erasmus+ sont chargés de la gestion locale de la dimension internationale des aspects du programme Erasmus+ liés à l'enseignement supérieur dans 27 Pays Partenaires extérieurs à l'Union européenne situés dans le sud de la Méditerranée, les Balkans occidentaux, l'Europe orientale, la Fédération de Russie et l'Asie centrale. Veuillez consulter la liste des bureaux nationaux Erasmus+ à l'adresse suivante:

https://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/contacts/national-erasmus-plus-offices_en

Points de contact internationaux des agences nationales des Pays Programme

Au sein des agences nationales, des points de contact internationaux ont été établis pour fournir aux Pays Programme des informations sur la dimension internationale des aspects du programme Erasmus+ liés à l'enseignement supérieur. Veuillez consulter la liste des points de contact internationaux à l'adresse suivante:

https://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/contacts/international-erasmus-plus-contact-points_en

Délégations de l'Union européenne dans le monde

http://www.eeas.europa.eu/delegations/index_en.htm

Association des élèves du Programme Erasmus Mundus (EMA)

Les membres individuels et les représentants régionaux/nationaux de l'Association des élèves du programme Erasmus Mundus peuvent vous communiquer de nombreux renseignements concernant les possibilités d'études et leurs expériences en Europe.

www.em-a.eu

Actions Marie Skłodowska-Curie

<http://ec.europa.eu/research/mariecurieactions/>

Facebook

<https://www.facebook.com/Marie.Curie.Actions>

Comment obtenir des publications de l'Union européenne

Publications gratuites:

- un exemplaire:
par l'intermédiaire du site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- plus d'un exemplaire ou des affiches et des cartes:
par l'intermédiaire des représentations de l'Union européenne (http://ec.europa.eu/represent_fr.htm); par l'intermédiaire des délégations présentes dans les pays tiers (http://eeas.europa.eu/delegations/index_en.htm); en contactant le service Europe Direct (http://europa.eu/europedirect/index_fr.htm) ou en appelant le 00 800 6 7 8 9 10 11 (numéro gratuit dans l'ensemble de l'UE) (*) .

(*) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf auprès de certains opérateurs ou depuis certains hôtels ou certaines cabines téléphoniques).

Publications gratuites:

- par l'intermédiaire du site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);

Le programme

Erasmus+

Collaborer avec des établissements
d'enseignement supérieur européens

Venez étudier ou
enseigner en Europe



Office des publications

ISBN 978-92-9201-914-3
doi:10.2797/959212